

Description de l'action

Suite à l'arrêt des gardes communales de nuit du secteur libéral dès 2004, la Ville a travaillé avec l'Amicale des Médecins de Montreuil pour la mise en place de la Maison Médicale de Garde dans le cadre de la Permanence des Soins Ambulatoire. Les médecins libéraux sont au cœur de ce dispositif puisque seule une association de médecins libéraux était juridiquement habilitée à déposer les demandes de subventions à l'Agence Régionale de Santé et à percevoir la subvention de fonctionnement. Suite à différentes propositions de locaux, l'amicale nous informait du choix fait dans un premier temps de mettre en place une activité médicale de permanence des soins pour le secteur de «Montreuil-Bagnolet» (secteur initial) tous les dimanches de 8 heures à 20 heures à leur cabinet médical avec régulation par le centre 15. Ce, à compter du 10 décembre 2006.

Après quelques années d'exercice, les médecins ont souhaité réétudier la possibilité d'une garde postée dans un lieu unique. Une recherche de locaux a de nouveau été lancée. Lors des différents comités de pilotage réunissant notamment le CHIAG, l'ARS, le centre 15, la ville de Montreuil, la CPAM93, la ville de Bagnolet et l'ordre départemental des médecins, a été actée la localisation de la MMG au CMS Bobillot. L'activité de cette MMG répond à un besoin d'offrir à la population des soins de 1er recours, aux horaires de la permanence de soins, dans des délais rapides, évitant ainsi des attentes trop importantes voire inutiles aux urgences.

Une convention quadripartite validée en CM du 6 mai 2010 a été signée (Ville de Montreuil, Bagnolet, CHIAG, Amicale des Médecins de Montreuil et ville de Bagnolet). Cette convention prévoit la participation des médecins des CMS à la MMG dès parution des décrets d'application de la loi HPST le permettant.

A l'ouverture, en mai 2010, seuls les dimanches et jours fériés étaient concernés par la MMG. En février 2011 une extension des horaires d'ouverture au samedi après-midi de 12h00 à 20h00 a été validée et rendue possible au regard du nombre de médecins volontaires.

Durant les 5 années de fonctionnement, le nombre de patients pris en charge par la MMG a augmenté grâce aux supports de communication réalisés par la Ville (affiches et flyers).

- En 2011, 2 012 personnes dont 73% des Montreuillois ont été reçus.
- En 2012, 2 936 patients dont 75 % Montreuillois accueillis.
- En 2013, 3 149 patients dont 78% de Montreuillois ont été pris en charge.
- En 2014, 2 967 patients ont été accueillis à 78 % des montreuillois.

z Période

Depuis 2010

z Echelle de territoire concernée

La commune, un ou plusieurs quartiers, secteur de la PDSA Pantin, Les Lilas, Romainville, Prés Saint Gervais ; Montreuil & Bagnolet

z Porteur/pilote principal

Amicale des Médecins de Montreuil/ Ville de Montreuil

z Rôle de la collectivité

La Ville a notamment participé au soutien auprès de l'Amicale des Médecins en matière de montage du dossier de demande de subvention et a mis des moyens à disposition : l'utilisation gratuite d'un cabinet médical au CMS Bobillot pour son fonctionnement, réalisation de différents travaux de rénovation et d'agencement : peintures, mise en place d'une ligne téléphonique dédiée....

z Budget

Au démarrage, la MMG a bénéficié d'un soutien financier mais aussi logistique de la ville de Montreuil.

Par la suite, l'AMM a obtenu un soutien financier de l'ARS, la Ville met à disposition ses locaux et paie les coûts d'entretien et de fonctionnement des locaux.

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Cette action relève plutôt du droit commun santé, la convention prévoit néanmoins la pratique du 1/3 payant

z Pour plus d'informations

Nathalie Christol-Jegou, Coordinatrice Atelier Santé Ville et Contrat Local de Santé

nathalie.jegou@montreuil.fr